## **DENOMINATION DU MEDICAMENT**

### **DEXPANTHENOL ARROW 5 %, pommade**

### **COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE**

Dexpanthénol: 5,0 g pour 100 g de pommade.

Excipient à effet notoire: lanoline (graisse de laine)

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## **FORME PHARMACEUTIQUE**

Pommade.

### **DONNEES CLINIQUES**

## Indications thérapeutiques

Irritations de la peau, notamment en cas d'érythème fessier (fesses rouges) du nourrisson.

# Posologie et mode d'administration

Voie cutanée.

Appliquer en massant légèrement une à plusieurs fois par jour.

#### **Contre-indications**

Antécédents d'hypersensibilité à l'un des composants.

Dermatose infectée ou suintante.

# Mises en garde spéciales et précautions d'emploi

Ce médicament contient de la lanoline et peut provoquer des réactions cutanées locale (par exemple : eczéma).

Eviter tout contact avec les yeux.

## Interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interactions

Les données disponibles à ce jour ne laissent pas supposer l'existence d'interactions cliniquement significatives.

## **Grossesse et allaitement**

A utiliser avec prudence chez la femme enceinte ou qui allaite, faute de données cliniques exploitables. Chez la femme qui allaite, en cas d'application sur les seins, nettoyer la peau avant chaque tétée.

## Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines

Aucun effet sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines n'a été observé.

## Effets indésirables

Rare manifestation cutanée allergique.

# Déclaration des effets indésirables suspectés

La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet: www.ansm.sante.fr.

# **Surdosage**

Aucun cas de surdosage n'a été rapporté.

#### PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES

# Propriétés pharmacodynamiques

Classe pharmacothérapeutique : PROTECTEUR CUTANE, code ATC : D03AX

(D: dermatologie).

Dexpanthénol: constituant du coenzyme A.

# Propriétés pharmacocinétiques

Sans objet.

# Données de sécurité préclinique

Sans objet.

#### **DONNEES PHARMACEUTIQUES**

# Liste des excipients

Protegin XN\*, vaseline blanche, graisse de laine, cire d'abeille blanche, huile d'amande raffinée, alcool cétylique, alcool stéarylique, paraffine liquide, eau purifiée.

\*Composition du Protegin XN : paraffine liquide, vaseline, cire microcristalline (ozokérite), oléate de glycérol, alcools de graisse de laine.

## Incompatibilités

Sans objet.

## Durée de conservation

18 mois

Après première ouverture : 1 mois

### Précautions particulières de conservation

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

## 6.5. Nature et contenu de l'emballage extérieur

Tube en aluminium de 30 g ou 100 g.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

## Précautions particulières d'élimination et de manipulation

Pas d'exigences particulières.

## TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE

**ARROW GENERIQUES**26, AVENUE TONY GARNIER
69007 LYON

# NUMERO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE

- 276 404-9 ou 34009 276 404 9 0 : 30g en tube (Aluminium).
   En cours d'agrément aux collectivités (demande d'admission à l'étude)
- 276 405-5 ou 34009 276 405 5 1 : 100g en tube (Aluminium).
   En cours d'agrément aux collectivités ((demande d'admission à l'étude))

# DATE DE PREMIERE AUTORISATION/DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

29 novembre 2013

## DATE DE MISE A JOUR DU TEXTE

Novembre 2013]

### **DOSIMETRIE**

Sans objet.

## **INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES RADIOPHARMACEUTIQUES**

Sans objet.

### CONDITIONS DE PRESCRIPTION ET DE DELIVRANCE

Médicament non soumis à prescription médicale.

La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration (ANSM et réseau CRPV).

Pour tout signalement de pharmacovigilance, contactez : Arrow Génériques

Par téléphone : 04.72.71.63.97

Par e-mail: PV@arrow-generiques.com